



Circuit au Costa Rica

11 jours / 10 nuits



22 Nov. au 2 Dec.
A partir de **2995 €**



En pension complète
Conférences
Tournois homologués
Excursions
Vol Direct
En compagnie
Christine Koeck



Les hôtels durant le circuit

Ou similaires

Jours 01 & 02 – Barcelo San José Palacio 5*

L'hôtel Barceló San José 5 étoiles (hôtel membre du Barceló Hotel Group, anciennement Barceló San José Palacio) se trouve dans le quartier résidentiel et tranquille de l'Uruca, à seulement 13 km de l'aéroport international Juan Santamaría et à 5 km du centre de la capitale de San José, au Costa Rica.

Il bénéficie d'une bonne connexion avec les principales zones d'affaires et commerciales ainsi qu'avec les espaces de loisirs comme le Stade National. Cet hôtel urbain emblématique bénéficie d'un grand prestige et tradition dans le pays.



Jours 03 & 04– Pachira Lodge 3*

Le charmant Pachira Lodge est situé à 5 minutes en bateau de l'entrée du luxuriant parc national de Tortuguero. Il dispose d'une piscine extérieure, de terrasses bien exposées, de parcours « aventure » en forêt et d'excursions pour observer les tortues vertes. Installé sur un domaine de plus de 13,8 hectares, l'hôtel propose des chambres spacieuses décorées dans des tons vifs. Chaque logement comprend un ventilateur de plafond, des fenêtres avec moustiquaire et une salle de bains privative.



Jours 05 et 06 – Arenal Paraiso

Véritable retraite exotique, l'Arenal Paraiso Resort Spa & Thermo Mineral Hot Springs propose un centre spa et bien-être complet avec un service de massage, deux saunas et une salle de sport. Le complexe hôtelier comporte également boutiques et restaurants sur place. Les hébergements de l'Arenal Paraiso offrent tous une vue imprenable sur le volcan Arenal.

Ils comprennent une télévision par câble, une cafetière ainsi qu'une salle de bains privative avec un sèche-cheveux et des articles de toilette.



Jours 07,08,09 et 10 – Fiesta Resort Puntarenas 4*

Le complexe hôtelier tout compris Fiesta Resort All Inclusive 5* est situé à côté d'une plage de sable volcanique au bord de l'océan Pacifique à Puntarenas, au Costa Rica. Le parc national de Palo Verde s'étend à seulement 10 km, l'aquarium Parque Marino se trouve à 12 km et l'aéroport international Juan Santamaría à 75 km.



Votre circuit



JOUR 1 : PARIS - ARRIVÉE AU COSTA RICA, UNE CAPITALE LATINE : SAN JOSÉ

Convocation de Paris

Formalités d'enregistrements

Envol sur les vols réguliers directs avec AIR FRANCE.

Arrivée à San José.

Accueil à l'aéroport Juan Santamaria par votre guide local francophone et transfert à l'hôtel.

San José se trouve au cœur d'une vaste vallée fertile, la Meseta Central (Vallée Centrale). Née au 18^{ème} siècle, elle garde peu de témoignages de l'époque coloniale. La capitale du Costa Rica compte un million d'habitants et elle est aujourd'hui l'une des villes les plus étendues et les plus cosmopolites d'Amérique Centrale.

Installation à l'hôtel.

Cocktail de bienvenue.

Dîner.

Nuit à l'hôtel.

Informations techniques :

Transfert : env. 30 min - +/- 19km

Hébergement : Barcelo San José Palacio - <https://www.barcelo.com/>



JOUR 2 : VOLCAN POAS / VISITE DE LA CAPITALE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route vers le volcan Poas au travers des brumes matinales et des plantations de café.

Magnifiques points de vue sur la vallée centrale.

Découverte du parc national du Volcan Poas

Balade facile jusqu'à l'observatoire du volcan et de son cratère comptant parmi les plus grands au monde.

Observation des fumerolles et de la lagune qui garnit le fond du cratère.

Roches multicolores et émanations de soufre vous empliront les sens.

L'accès au site permet également une découverte de la flore d'altitude.

La balade à la lagune de Boto complète la visite.

Arrêt/dégustation de café.

Les flancs des volcans sont des terres riches propices à l'agriculture. Ils sont couverts de plantations de café, de fraises et de pâturages pour les vaches. Découverte du monde complexe de la production du café, l'or noir du Costa Rica...

Avec une explication dans les champs de café et une **dégustation de cette boisson pur arabica**.

Déjeuner typique dans un restaurant à la montagne.

(Exemple : *casado* : viande, poulet ou poisson accompagné d'haricots noirs, riz blanc, légumes et salade.)

Retour sur San José.

Balade guidée à pied dans le centre de la capitale San José, l'histoire d'une nation qui sort de la colonie espagnole

Vous découvrirez la façade du magnifique théâtre national qui fait la fierté des Ticos car considéré comme le principal monument national en vertu de sa beauté architecturale, la cathédrale métropolitaine, les nombreux parcs qui verdissent le centre-ville et la Avenida Central, grande rue piétonne très prisée des josefinos car on y trouve toutes sortes de boutiques.

Le marché central (**NB : fermé les dimanches**) vous ouvrira les portes d'un lieu incontournable de la capitale.

Bercé par une ambiance latine, vous trouverez fruits et légumes, vêtements, souvenirs, plats typiques en flânant le long de ses nombreuses ruelles. *Retour à l'hôtel vers 16h00*

17h à 20h Bridge

20h00 Dîner et nuit.

Informations techniques :

Transfert : env. 3h00 de route dans la journée - +/- 105 km

Hébergement : Barcelo San José Palacio - <https://www.barcelo.com/>

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner: 1 jus naturel + 1 café / **Boisson dîner**: 1 jus naturel

JOUR 3 : DE LA VALLEE CENTRALE AUX JUNGLES DES CARAÏBES, TORTUGUERO

Petit déjeuner à l'hôtel.

*Départ pour la côte caraïbe nord en **transfert privé**. Vous quittez la vallée centrale en franchissant l'immensité verte du Parc National Braulio Carrillo. Avec ses cols à 2000 m et ses monts Barva (2906 m) et Cacho Negro (2150 m), il protège différents écosystèmes de forêt tropicale humide et forêt tropicale nuageuse, que vous pourrez observer au fur et à mesure de votre ascension. Une fois passée la cordillère centrale, vous vous trouvez face à la plaine des Caraïbes.*

*Poursuite de la route au travers des gigantesques **bananeraies** jusqu'à l'embarcadère en bord de rivière puis remontée en bateau pour rejoindre le canal principal jusqu'à Tortuguero, petit village isolé de la côte Caraïbe Nord, coincé entre un large estuaire et l'océan atlantique et accessible uniquement par avion et bateau.*

Arrivée, **cocktail de bienvenue (jus de fruits sans alcool)** et installation au lodge.

Déjeuner buffet.

Visite du village de Tortuguero

Petite balade dans le village pour découvrir l'école, l'église.... Temps libre pour se balader, faire quelques achats ...

Petite communauté perdue au bout du monde, elle sort de son isolement avec la visite des voyageurs du Parc National. Entre les petites rues, parfois encore en chemin de sable, la plage et la lagune, un moment pour voir la vie tropicale apaisée, bercée par les couleurs caribéennes des décorations et de la végétation.

Retour à l'hôtel vers 15h00

16h-19h Bridge.

Votre groupe adoptera une tortue marine. Dans le but d'aider l'ONG Sea Turtle Conservancy (anciennement connue comme la CCC, Caribbean Conservancy Corporation), l'une des plus anciennes associations de conservation des tortues marines qui travaille à Tortuguero depuis le début des années 60. Adopter une tortue, c'est participer aux projets de conservation.

En échange le groupe reçoit un certificat et choisit le nom donné à sa tortue. L'occasion d'une belle photo souvenir !

19h30 Dîner buffet et nuit au lodge.

NB : selon le niveau de l'eau dans les canaux du parc, l'embarcadère pourrait être modifié, entraînant une augmentation de trajet route d'environ 1h30.

Informations techniques :

Transfert : env. 3h30 de route + 1h30 de bateau - +/- 115 km

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner : 1 jus naturel + café ou thé / **Boisson dîner** : 1 jus naturel + café ou thé

Hébergement : Hébergement : Pachira Lodge - <https://pachiralodge.com>

JOUR 4 : SAFARI – BATEAU DANS LE PARC NATIONAL DE TORTUGUERO

Petit déjeuner buffet au lodge.

Découverte du parc national de Tortuguero en safari-bateau (NB : collectif)

Départ en bateau pour la visite des canaux du Parc National (env. 2h). Observation de la flore et de la faune de cette forêt primaire de 32.000 ha, qui s'étend à perte de vue. Elle abrite des centaines d'espèces de plantes - orchidées, fougères, broméliacées - et d'arbres centenaires. Au cœur de ce splendide décor tropical, le spectacle est partout et les yeux incroyablement aiguisés des capitaines permettront aux explorateurs de découvrir la vie à peine cachée qui se déroule devant eux. Au près des berges, les caïmans attendent paisiblement leur tour d'entrer en scène pendant que les singes araignées s'égayent dans les branches chargées de fruits. Les oiseaux sont les plus actifs et pêchent dans le canal.

La tranquillité du tableau n'est pas feinte et les paresseux, qui vivent ici en nombre, sont les premiers à s'en féliciter.

Promenade sur les sentiers du lodge

Traversée de la forêt tropicale. Dans les jardins, le guide vous présente l'incroyable diversité de plantes et fleurs tropicales.

Déjeuner buffet.

Après-midi. Temps libre.

Pour profiter des activités en option proposées par le lodge (kayak...) ou pour se détendre au bord de la piscine

16h-19h **Bridge**

20h00 Dîner buffet et nuit à l'hôtel.

NB : Il est fortement déconseillé de se baigner dans la lagune ou l'océan en raison des animaux et courants.

NB 2 : le safari-bateau est une activité organisée par les lodges de Tortuguero.

Chaque bateau a une capacité d'environ 15 personnes et les voyageurs seront répartis sur plusieurs bateaux.

Les gardes du parc décident de la distribution des routes de chaque capitaine. Il se peut que les embarcations prennent des routes différentes, cependant elles seront toutes accompagnées d'un guide local ang/esp.

Informations techniques :

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner : 1 jus naturel + café ou thé / Boisson dîner : 1 jus naturel + café ou thé

Hébergement : Hébergement : Pachira Lodge - <https://pachiralodge.com>



JOUR 5 : DES CARAÏBES A LA TERRE DE FEU DU VOLCAN ARENAL

Petit déjeuner buffet au lodge.

Départ d'une zone immergée pour rejoindre une terre de Feu.

Départ en bateau avant de reprendre la route principale des caraïbes.

Déjeuner buffet en cours de route.

Continuation vers la région de Sarapiquí. C'est la région des plaines du nord du Costa Rica. Nous sommes dans l'écosystème des caraïbes, des jungles humides, des rivières sauvages et des cultures de plantes et de fruits tropicaux.

Tour du chocolat

Vous seront présentées les différentes étapes de la production traditionnelle du cacao, de la plante à la boisson chocolatée ou à la barre de chocolat. Présentation des différentes variétés et du processus de transformation du cacao en chocolat (cueillette, fermentation et séchage).

Dégustation de chocolat bio et produits dérivés.

Continuation vers la plaine du nord, riche en plantations de fruits tropicaux et agrumes avec en fond le cône parfait du volcan Arenal qui s'élève. Végétation tropicale et luxuriante qui entoure le colosse, les eaux chaudes qui s'en échappent et le magnifique lac qui s'étale à ses pieds en font l'un des sites les plus spectaculaires du pays.

Arrivée vers 17h et installation à l'hôtel, qui dispose ses propres thermes, accès inclus pour le groupe.

19h00 Dîner à l'hôtel et nuit à l'hôtel.

Après dîner : **Bridge**

Informations techniques :

Transfert : env. 1h30 de bateau + 3h30 de route - +/- 189km

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner : 1 jus naturel + café ou thé / Boisson dîner : aucune

Hébergement : Arenal Paraiso - <https://arenalparaisoresort.com/> : chambre catégorie supérieur

Tour du chocolat à la réserve de la Tirimbina

JOUR 6 : PONTS SUSPENDUS, RENCONTRE PAYSANNE ET COURS DE TORTILLAS

Petit déjeuner à l'hôtel.

Balade sur les ponts suspendus d'Arenal

Sur un parcours de quelques 3000 mètres, vous traverserez la forêt tropicale par des sentiers reliés entre eux par 8 ponts fixes et 6 ponts suspendus. Les sentiers ont été conçus pour être accessibles à tout le monde. Les ponts sont des structures métalliques de haute technologie, offrant toute la sécurité nécessaire. Ils mesurent de 8 à 98 mètres de longueur et le plus haut d'entre eux s'élève à 45 mètres de hauteur. La succession de sentiers et de ponts permet d'apprécier la flore de cette forêt tropicale humide d'une perspective différente, des racines à la canopée.

Visite d'une ferme écologique, trapiche tour et cours de tortillas

Rencontre avec la famille Gonzalez, foyer d'agriculteurs engagés pratiquant l'agriculture biologique depuis plus de 40 ans. Sous la Troja, lieu traditionnel de vie et de discussion, vous apprendrez tout sur la canne à sucre et l'outil anciennement utilisé pour sa transformation, le trapiche, avant de **goûter toutes les saveurs de la canne à sucre : le fruit frais, son jus et son alcool, le guaro artisanal, favori des ticos**. En poursuivant la visite, vous traverserez des plantations de cultures de plantes et légumes, conduites suivant un mode de production biologique durable et découvrirez certaines des légendes emblématiques du Costa Rica. Le tout dans un cadre naturel enchanteur et accompagnés par les propriétaires de la ferme qui ne manqueront pas de vous faire **déguster le café produit sur la ferme** après avoir vous avoir accueillis pour un **cours d'initiation aux tortillas maison** !

Déjeuner traditionnel (exemple de menu : « olla de carne » ou « pot-au-feu » costaricien avec des légumes tropicaux : banane plantain, manioc, macabo, et viandes de bœuf) sur place, en cours d'excursion.

Promenade et visite du village de La Fortuna, l'occasion d'en apprendre plus sur ce célèbre village et son volcan !

Temps libre pour faire quelques achats ou profiter des installations de l'hôtel avec un **retour vers 15h30**.

L'hôtel dispose de ses propres thermes, accès inclus pour le groupe.

16h30-19h30 **Bridge**

20h00 Départ de l'hôtel pour le dîner en extérieur et nuit à l'hôtel.

Informations techniques :

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner : 1 jus naturel + café ou thé / Boisson dîner : 1 jus naturel

Hébergement : Arenal Paraiso - <https://arenalparaisoresort.com/> chambre catégorie supérieur

JOUR 7 : ARENAL / PUNTARENAS

Petit déjeuner au lodge.

09h00-10h30 **Bridge**

Départ pour les plages du Pacifique Centre.

Continuation pour les plages du Pacifique sur la route Interaméricaine.

Arrivée à Puntarenas, qui s'allonge sur une étroite langue de terre, entre la mangrove et l'océan.

Déjeuner en cours de route.

Arrivée et cocktail de bienvenue (jus de fruits sans alcool).

NB : Remise des clés en chambre à partir de 15h00/16h00. Fin des services du guide et du chauffeur.

Après-midi libre en balnéaire en formule all-inclusive.

16h30-19h30 **Bridge**

20h00 Dîner et nuit.

Informations techniques :

Transfert : env. 3h30 de route - +/- 160 km

Hébergement : Fiesta Resort Puntarenas 4* - www.fiestaresort.com : chambre rénovée

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner : formule all-inclusive / Boisson dîner : formule all-inclusive



JOURS 8 ET 9 : PLAGES DU PACIFIQUE, PUNTARENAS

Petit déjeuner buffet à l'hôtel.

Journées libres en balnéaire en **formule all-inclusive**.

Services inclus :

- Petit déjeuner, déjeuner et dîner en Buffet Restaurant "Calypso"
- Cafe tico au restaurant "Calypso 2" à 16h00
- Snack bar « El Pelicano » de 11h00 à 17h30 et du 21h30 à 1h30
- Restaurants à la carte sur réservation (minimum 3 nuits) «Macarela» face à la mer et « Macondo »
- Consommation illimitée de boissons locales (bouteilles d'eau, sodas, bières, liqueurs, cocktails et café)
- Programme d'animation nocturne
- Entrée libre à la discothèque
- Programme d'activités diurnes.
(kayak, surf, Boogie Board, cours de danse, volleyball, tennis (de 7h00 à 22h00), ping-pong, gym aquatique.)
- Programme d'animation nocturne
- Wifi dans tout l'hôtel

Services non compris :

Téléphone, communications, fax, courrier, internet en chambre / casino / achat de souvenir / service médical 24h/24h / baby sitter / blanchisserie / tour à cheval / location de Jet Ski, Banana Boat / coffre-fort

Déjeuner buffet à l'hôtel.

20h00 Dîner buffet à l'hôtel.

10h00 : Conférence

16h00 : Tournoi

Après dîner : entraînement (jour 8)

Avant dîner du jour 9,
cocktail et remise des prix.
Nuit.

Informations techniques :

Hébergement : Fiesta Resort Puntarenas 4* - www.fiestaresort.com

Repas : petit déjeuner ; déjeuner ; dîner

Boisson déjeuner : formule all-inclusive / Boisson dîner : formule all-inclusive

JOUR 10 : PLAGES DU PACIFIQUE, PUNTARENAS / DEPART

Petit déjeuner buffet à l'hôtel.

Matinée libre pour profiter.

Cheek-out de l'hôtel avant 12h00

Déjeuner à l'hôtel.

Transfert à l'aéroport Juan Santamaria pour **votre vol retour en compagnie de votre chauffeur (sans guide)**.

Formalités d'enregistrements

Envol sur les vols réguliers directs Air France

Prestations et nuit à bord

Informations techniques :

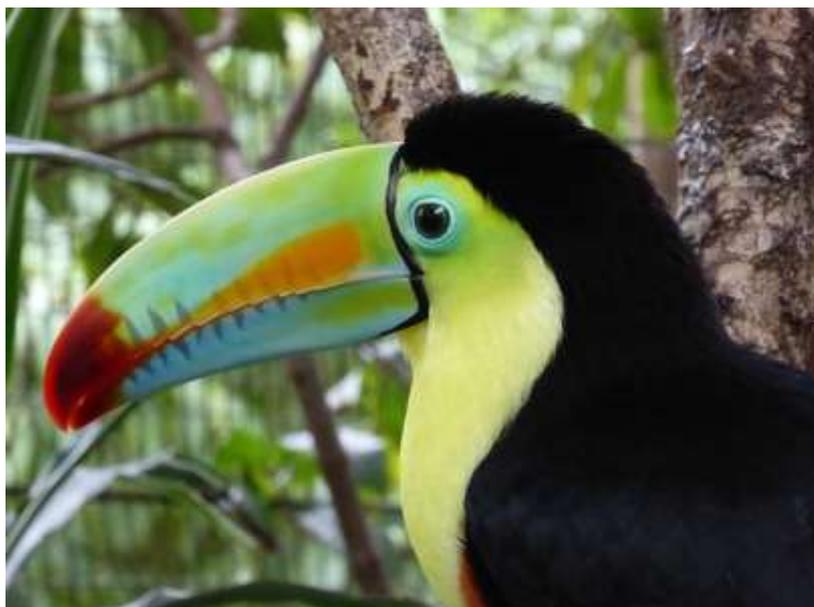
Transfert : env. 2h00 de route - +/- 90km

Repas : petit déjeuner ; déjeuner

JOUR 11 : ARRIVÉE À PARIS CDG

Prestations et nuit à bord

Arrivée à Paris.



Le déroulement de nos programmes est donné à titre indicatif. Ces programmes sont susceptibles de modifications en raison d'impératifs indépendants de notre volonté tels que rotations aériennes, horaires de ferry, horaires de bateau, jours de marché, état des routes... Cependant, les prestations prévues seront respectées.

Tarifs - Infos pratiques

Infos pratiques

Départ de Paris CDG le 22-11 à 13h20 - arrivée à San José à 17h55 (heure locale)

Retour à Paris CDG le 02-12 à 13h20

Papiers :

Les visiteurs doivent être munis d'un passeport d'une durée de validité d'au moins 1 jour après la date de sortie, d'un billet de retour et de justificatifs de ressources pour la durée de leur séjour.

Vaccins conseillés : Pas de vaccination obligatoire,

Vaccins « universels » (diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, hépatite B), Hépatite A et typhoïde.

Durée de vol direct : 11h35 de vol pour faire Paris-San José

Décalage horaire : il y a 7 heures de moins au Costa Rica. Quand il est 12h00 en France, il est 5h00 au Costa Rica.

Voltage : Le voltage au Costa Rica est de 110 volts et 60 cycles. La plupart des prises sont des prises à 2 trous. Il est donc nécessaire de se munir de fiches plates américaines. Par conséquent, tous les appareils qui viennent d'Europe avec moteur risque de ne pas fonctionner, notamment les sèche-cheveux.

NOS TARIFS

Circuit en chambre double	2995 €
Circuit en chambre individuelle	3495 €
Taxes aéroport	395€
Assurance annulation	3%

Nos prix comprennent :

Les vols internationaux : vols réguliers directs : Air France

Bagage en soute 23 kg et cabine 12 kg par personne

Guide francophone pendant le transfert du J1, et en

accompagnement permanent durant le séjour du J2 au J8

Tous les hébergements indiqués ou similaires

Tous les transferts privés indiqués en bus

Le transport fluvial collectif à Tortuguero

Le transport privé du J2 – SJO – Tortuguero

Pension complète (du diner J1 au déjeuner du J10)

Les activités, visites et entrées des parcs mentionnés dans

le programme sauf options

Tour du chocolat à la réserve de la Tirimbina

La formule all-inclusive lors du séjour balnéaire

L'adoption une tortue marine dans le but d'aider l'ONG

Sea Turtle Conservancy

1 dégustation (de café, de fruits, de produits tropicaux et de rhum)

La participation au jeu (qui permet une donation à une œuvre sociale)

Nos prix ne comprennent pas :

Les extras, les dépenses d'ordre personnel

Les boissons pendant les repas, hors all inclusive

Les pourboires

Les assurances bagages et annulation

La hausse carburant

(en cas de réajustement par la compagnie)

Taxes aéroport et surcharge carburant :

395 € par personne à ce jour (réajustable à J-7 du départ)



NOS COORDONÉES

Renseignements et réservations :

Bridge Plus Voyages

135 rue de la Chalouère - 49100 Angers - Tel : 02.41.37.04.74 - Licence : 049120005

Mail : cyrille@bridgeplus.com - Site : www.bridgeplus.com

Bulletin d'inscription « Costa Rica »

(1) Nom : _____ Prénom : _____

(2) Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tel : _____ Email : _____

(1) N° FFB : _____ Classement : _____ Date de naissance : _____

(2) N° FFB : _____ Classement : _____ Date de naissance : _____

Option du séjour choisi : (selon brochure)

Nous partons en chambre double

je pars en chambre individuelle

Suppléments désirés :

Je (nous) désire prendre l'assurance annulation

je (nous) suis déjà assuré je ne prend pas l'assurance proposée / je refuse l'assurance proposée

Conditions d'annulation (par personne, en fonction du montant global du séjour) :

200 € plus de 120 Jours avant le départ (non remboursable)

20 % de 119 à 91 jours avant le départ

35 % de 90 à 60 jours avant le départ

50 % de 59 à 32 jours avant le départ

100 % moins de 31 jours avant le départ

100 % pour non présentation au départ

Acompte 40 % du montant de votre séjour + assurance annulation : _____

Je règle mon acompte par Chèque / par Carte bancaire* (sauf American Express et Diner's Club)

N° _____ Exp. Fin : ___/___

3 derniers chiffres du cryptogramme visuel situé au dos de la carte _____

* J'autorise Bridge Plus Voyages à prélever ce jour le montant de mon acompte ainsi que le solde de mon séjour 1 mois avant le départ sur ma carte bancaire.

Date et Signature

Personne à joindre en cas d'urgence (nom et téléphone) : _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes au verso et des conditions d'annulation.

J'autorise Je n'autorise pas Bridge Plus à utiliser mes données (mail, adresse postale) à des fins publicitaires d'email ou de promotion « papier ». Bridge Plus s'engage à ne pas commercialiser mes coordonnées.

Bridge Plus Voyages

135 rue de la Chalouère - 49100 Angers

tel : 02.41.37.04.74 - Licence : IM 049 12 0005 - Siret 411 416 035 000 37

Email : cyrille@bridgeplus.com - Site : bridgeplus.com

Conformément à l'article R.211-14 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter en extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L211-4 et L211-15 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dans le texte et toutes les versions, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de voyages à forfait en transit par l'air de un à six continents.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'opération, le contrat, l'information préalable ainsi que l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au verso du présent document, les conditions générales de vente de voyage (ou de forfait) dans la brochure, le devis, la proposition de l'opérateur, sont contractuelles dès la signature de l'acceptation.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document contractuel, signé et daté par l'opérateur, l'information préalable, visé par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera signé, fait de signature dans un délai de 24 heures à compter de sa émission.

En cas de conclusion de contrat, le client ainsi que ses représentants sont préalablement tenus d'acquiescer les faits qui, en résultant, lorsque ces faits entraînent les montants indiqués dans le contrat de vente et dans ses annexes dans les documents contractuels, les plans justificatifs seront fournis.

Bridge Plus Département Voyages n soumet après de la compagnie HICCOX, 19 rue Louis le Grand 75002 Paris sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La Garantie financière est assurée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de l'Anjou et du Maine, 40 rue Primatius, 72000 LE MANS.

Serait du Code du Tourisme.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-4, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours doivent être à la remise de documents appropriés qui répondent, aux règles définies par le présent article.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage ainsi que le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour la coupe auquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent article.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et en la base d'un support écrit, portant un objet précis, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments contractuels des prestations fournies à l'occasion de voyage ou de séjour (en ce qui :

1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son gérant et de son statut ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique ou vers des régions touristiques ou des zones du pays d'accueil ;
5) La nature de repas fournis ;
6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total de voyage ou du séjour ;
8) Les prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de tous révisions, éventuelle de cette facturation au verso des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;
9) L'indication, s'il y a lieu, des réductions ou taxes différenciées en cas de services tels que ceux d'embarquement, de débarquement, d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour temporaire ou autres taxes incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout cas de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 300, 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour lésion ou pour non réalisation du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et agréée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et à la prestation de services concernés ;
13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un autre contrat de participation, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;

14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;

16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation soustrait par l'acheteur (nombre de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18) La date limite d'information du vendeur en cas de cessation du contrat par l'acheteur ;

19) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant le date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur (ou, défaut, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'obtenir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de minimum 14 jours, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'office ou le responsable sur place de son séjour ;

20) La clause de réclamation et de remboursement ainsi que les autres termes relatifs à l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-4.

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un consommateur qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, mais que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au consommateur, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'un annulation, ce délai est porté à quinze jours. Cette décision n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tout à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le moment des frais de transport et taxes y afférentes, et les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, le part de prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises reseau comme référence lors de l'actualisation du prix, figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il ne peut pas obtenir l'information préalable au 14° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement causés, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

N° d'immatriculation : RM04912002 C. HILS QUÉBEC
5, rue de la Pionnière
48124 ST-BARTHELEMY CANJOU
Tél. 02 41 37 04 74 - Fax 02 41 37 01 45

BRIDGE +